

Liberté Égalité Fraternité

# Fiche pratique Démarches simplifiées

**DECEMBRE 2024** 

Vous êtes candidat à un recrutement et vous souhaitez déposer votre dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle).

Ce mode opératoire vous accompagne dans le cadre du dépôt de votre candidature en ligne.

2024 | DSJ-SDRHG Bureau des recrutements et de la formation RHG4

## Votre référent :

Bureau RHG4:

rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

## **Avertissement**

Le candidat dépose son dossier RAEP dans le cadre d'un concours ou d'un examen professionnel.

Des courriels automatiques sont générés par la plateforme des démarches simplifiées.

Aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur le dossier RAEP du candidat.

## 1. Où trouver le lien?

Le service organisateur a créé un formulaire, permettant au candidat de déposer son dossier RAEP dans le cadre d'un recrutement.

Pour permettre au candidat de déposer son dossier RAEP, l'administration a mis à sa disposition un lien de connexion dont les premiers et derniers éléments sont les suivants :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/XXXXXXXX-raep

## 2. Comment créer un compte FranceConnect?

**Situation 1**: le candidat n'a pas de compte FranceConnect.

Il devra cliquer sur le bouton « s'identifier avec FranceConnect » pour créer son compte en ligne.

# Connexion à demarchessimplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ? 🗹

**Situation 2**: le candidat a un compte FranceConnect.

Il devra s'authentifier en complétant son adresse électronique et son mot de passe.

Se connecter avec son compte	
Les champs suivis d'un astérisque ( * ) sont obligatoires	i.
Adresse électronique * Format attendu : adresse@mail.com	
Mot de passe ★	Afficher
Mot de passe oublié ?	

## 3. Activer le formulaire

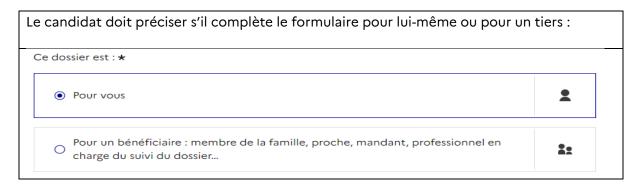
Une fois que le candidat a cliqué sur le lien communiqué par l'administration, une page de présentation s'ouvre. Elle reprend l'intitulé de la démarche, ainsi que son objet.

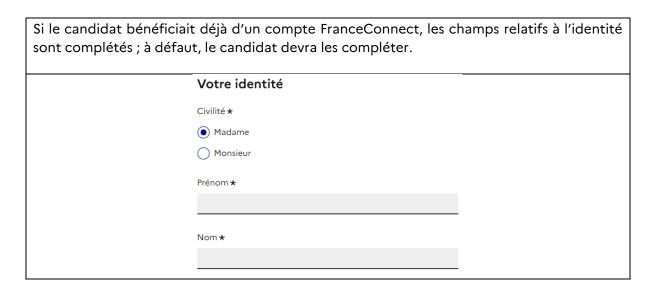
Exemple d'intitulé	G2025S1 - Dépôt de dossier RAEP - Concours interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (session 1)
Exemple d'objet	Vous êtes candidat admissible au concours interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires, au titre de l'année 2025 (session 1), du ministère de la Justice.
	Nous vous prions de remplir ce formulaire et d'y déposer uniquement votre dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (dossier RAEP).

Entre l'intitulé et l'objet de la démarche, est positionné un bouton permettant de commencer la démarche :

Commencer la démarche

L'estimation du temps de remplissage du dossier est précisée, en début de page.





Pour passer à la page suivante, le candidat devra cliquer sur le bouton « continuer ».



## 4. Déposer le dossier RAEP

## 3. Pièces justificatives

# Le document doit respecter les règles suivantes : Merci de déposer uniquement le dossier RAEP qui doit : • être au format PDF ; • faire l'objet d'un seul document ; • être lisible. L'état des services doit être déposé à part, sur un autre espace (voir le lien sur votre convocation) et ne doit donc pas être joint au dossier RAEP. Dossier RAEP \* Taille maximale : 200 Mo. Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné Dossier RAEP Si et seulement si le pdf est trop volumineux pour un enregistrement unique. Taille maximale : 200 Mo.

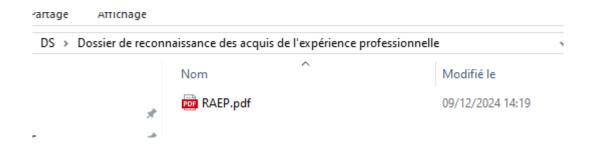
- Cliquer sur « Choisir un fichier »

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Taille maximale : 200 Mo.

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Choisir le fichier correspondant au dossier RAEP :



## **ATTENTION:**

Renommer le fichier par « NOM Prénom RAEP » Exemple : « RAYNAUD Aude RAEP »

## ATTENTION:

chaque lien à une utilité propre. Il est nécessaire de déposer dans celui-ci <u>UNIQUEMENT</u> le dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle).

- Une fois le fichier déposé, il se présente comme ci-dessous :

Dossier RAEP ★

RAEP.pdf [2]

Au fil de l'enregistrement des données, le brouillon est automatiquement enregistré. Ainsi, si le candidat est interrompu, il peut reprendre la saisie des informations complémentaires.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus [2]

- Une fois la saisie des informations terminée, le candidat doit cliquer sur le bouton « déposer le dossier » :

Déposer le dossier

## 5. Page de clôture

Une nouvelle page s'ouvre, attestant du bon envoi du formulaire auprès du service organisateur.



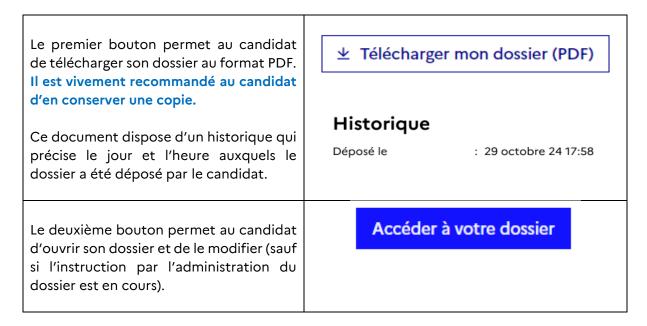
# Merci!

Votre dossier sur la démarche G2025S1 - Dépôt de dossier RAEP - Concours interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 (session 1) a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Le candidat dispose de deux boutons :



## 6. Les courriels automatiques

Toute action sur le dossier en cours de dépôt ou déposé sur la plateforme des démarches simplifiées entraîne l'envoi de courriels automatiques.

Enregistreme d'un brouillor		Vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « G2025S1 - Dépôt de
Accusé c réception	de	Dans le cadre de votre participation au concours externe de greffiers, nous vous confirmons la bonne réception de votre dossier nº 21381592.
		Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Pour toute information complémentaire : <a href="mailto:rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr">rhg4.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr</a>
		Cordialement,
		Ministère de la justice Direction des services judiciaires - Sous-direction des ressources humaines des greffes - Bureau des recrutements et de la formation (RHG4)
		Consulter mon dossier
		J'ai une question
Passage e	en	Nous vous informons que votre dossier nº 20764385 est en cours d'instruction.
		Merci de ne pas répondre à cet e-mail.

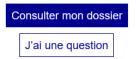
L'administration va gérer les dossiers avec la plateforme des démarches simplifiées, chaque action entraînant l'envoi automatique de courriels d'information.

Concernant le dépôt du dossier RAEP du candidat à un recrutement, aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur le dossier RAEP du candidat.

Accusé d'acceptation	Les pièces du dossier de recrutement nº 20764385 ont été acceptées.
a acceptation	Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Accusé de rejet	Les pièces du dossier de recrutement nº 20764385 ont été refusées.
	Information : L'ensemble des données et pièces communiquées ne sont pas conservées par l'administration.
	Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Classement sans suite	Dans le cadre du recrutement sur liste d'aptitude pour l'accès au corps des greffiers des services judiciaires, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est incomplet.
	Information : L'ensemble des données et pièces communiquées ne sont pas conservées par l'administration.
	Merci de ne pas répondre à cet e-mail.
Réexamen du dossier	Votre dossier nº 20764385 va être réexaminé, la précédente décision sur ce dossier est caduque.
	Merci de ne pas répondre à cet e-mail.

## 7. Pour interroger l'administration

Dans chaque courriel automatique, le candidat dispose de deux boutons « consulter mon dossier » et « j'ai une question ».



En cliquant sur le bouton « j'ai une question », le dossier déposé s'ouvre automatiquement sur l'onglet « messagerie ».



En bas de page, il dispose d'un champ libre pour déposer son message. L'ensemble des courriels échangés sont tracés.



## Récapitulatif

- Lorsque le dossier est « en cours d'instruction », le candidat ne peut plus modifier son dossier déposé. En revanche, il lui est possible de demander à l'administration de repasser le dossier au statut « en construction » pour pouvoir modifier le dossier, en utilisant la messagerie accessible dans le dossier déposé par l'agent sur la plateforme des démarches simplifiées.
- Toutes les actions sont tracées par l'envoi de courriels automatiques.
- Tous les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.
- Aucun courriel automatique émis par la plateforme des démarches simplifiées ne vaut décision de l'administration sur la candidature du candidat.